

**EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune
LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le mercredi 15 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°8 - Adhésion au Cercle de Midi-Chainon

PRÉSENT(E)S :

M. Rudy Accossato

Mme Chantal Carrié

Mme Marie-Pierre Parini

M. Didier Razafindralambo

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Ladislas Polski représenté par M. Rudy Accossato

M. Jean-Paul Genieys représenté par Mme Marie-Pierre Parini

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 006-943128926-20260505-DEL8MIDICHAINON-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 avril 2026

N°8

Objet : Adhésion au Cercle de Midi-Chainon

Classification : 8 – Domaines de compétence par thèmes – 8.9 - Culture

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de La Trinité du 12 décembre 2024, relative à la création de l'établissement public local Stellae,

VU le règlement intérieur de l'Établissement,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Cercle de Midi – Chainon fixant les modalités de cotisation des structures adhérentes,

Considérant la convention de partenariat proposée par l'association Cercle de Midi-Chainon,

Considérant que l'Établissement Public Local Stellae est gestionnaire de la salle de spectacle La Stella, située 1 place Jean Moulin, 06 340 La Trinité,

Considérant que le réseau Cercle de Midi-Chainon réunit plus de vingt lieux culturels répartis sur l'ensemble de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de la Corse,

Considérant que ce réseau constitue un espace d'échanges professionnels, de mutualisation, de repérage artistique et de soutien à la diffusion et à la création dans le domaine du spectacle vivant,

Considérant que l'adhésion à ce réseau permet à l'EPL Stellae de renforcer son inscription dans les réseaux professionnels du spectacle vivant, de participer aux dynamiques de diffusion artistique et de prendre part aux réflexions menées sur les champs de la création et de la programmation culturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Approuve** l'adhésion de l'EPL Stellae au réseau professionnel le Cercle de Midi – Chainon ;
- **Approuve** les termes de la convention de partenariat entre l'EPL Stellae et l'association Cercle de Midi-Chainon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme



Ladislav POLSKI,

**Président de l'Etablissement
Public Local Stellae**

Vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Réseau Cercle de Midi – Chainon

Siège social : Cercle de Midi C/o Forum des Jeunes et de la Culture, rue Fernand Léger
13130 Berre l'Étang

Siège trésorerie (pour toute correspondance) : Olivia Paoli, 4 rue Marceau 83190 Ollioules

Représenté par : Corinne Sébastiani

Qualité : Co-Présidente

N° SIRET : 490 430 295 000 25

Code APE : 90.01 Z

Licence d'entrepreneur du spectacle : 2020006003

Ci-après dénommé "**Cercle de midi - Chainon**"

ET

Structure : STELLAE

Adresse : 19 rue de l'Hôtel de Ville 06 340 La Trinité

Raison sociale : Etablissement Public Local

Représentée par : M. Ladislas Polski en qualité de Président

N° SIRET : 943 128 926 00012

Code APE : 84.12Z – administration publique générale

Ci-après désigné « **La structure** »

En préambule,

La dynamique culturelle d'un territoire passe à la fois par la diversité et la qualité de ses propositions artistiques et par la capacité de ses acteurs à se structurer sur le plan professionnel et interprofessionnel.

Ainsi, l'association Cercle de midi - Chainon, qui réunit plus de vingt lieux culturels, répartis sur l'ensemble de la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse souhaite optimiser la circulation des spectacles et des artistes en dynamisant les pratiques dans le domaine de la création et de la diffusion artistique.

Le Cercle de midi – Chainon est un espace d'échanges, de mutualisation d'expériences organisationnelles et de programmation culturelle.



La structure souhaite adhérer au Cercle de Midi – Chainon afin d’être en dialogue permanent avec les autres lieux de spectacles de la Région. Le partenariat avec le Réseau Cercle de Midi – Chainon permet d’accroître sa visibilité et sa légitimité au sein de ce réseau professionnel, d’être associé aux réflexions menées sur les champs de la création et de participer à la diffusion artistique. **Le montant de l’adhésion correspond à 1% du budget artistique de la structure. L’adhésion au Cercle de Midi – Chainon implique de facto une adhésion au réseau Chainon et une voix délibérative à son assemblée générale annuelle.**

Structures culturelles adhérentes à ce jour à l’association Cercle de Midi – Chainon :

Alpes de Haute Provence : Centre culturel René Char (Digne les Bains), La Chouette (Beauvezer)

Hautes-Alpes : Centre culturel municipal (Gap), Le pas de l’oiseau (Veynes), Service culturel (Chorges)

Bouches du Rhône : Service des affaires culturelles (Bouc-Bel-Air) - Forum des jeunes et de la culture (Berre l’Etang) – Service culturel (Berre l’Etang) - Service Culturel (Saint Rémy de Provence) - Service Culturel (Vitrolles) - Scènes et Cinés (Istres) –Service Culturel (Venelles)– Vous prendrez bien une chanson (Saint-Chamas)

Var : Théâtre du Rocher (La Garde) - Espace des Arts (Le Pradet) - Service Culturel (Le Beausset) - Théâtre Jules Verne (Bandol) – Direction des Affaires Culturelles (Ollioules) – Office de la culture Provence Verdon (Barjols)

Vaucluse : Théâtre des Doms (Avignon) – Centre Dramatique des Villages (Vaucluse) – Service culturel (Pertuis)

Corse : Musicales de Bastia (Corse)

Alpes-Maritimes : L’Entre-Pont (Nice), Service culturel (Puget-Théniers) - Pôle Théâtre-Arts Vivants (Nice) – Service culturel (La Trinité) – Théâtre de la Semeuse (Nice) – Espace Magnan (Nice)

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention de partenariat a pour objet l’adhésion de la structure au réseau Cercle de Midi – Chainon.

Article 2 : Engagement des parties

- a- La structure s’engage à régler l’adhésion au Réseau Cercle de Midi – Chainon pour l’année 2026. Le montant de la cotisation annuelle est de 400 €.

- b- La structure s'engage à poser le logo du Cercle de Midi et du Chainon, sur chaque page correspondante avec la mention « Dans le cadre du Cercle de Midi » ou « Dans le cadre du Chainon », dans ses publications lorsqu'un spectacle programmé par sa structure provient d'un repérage effectué dans le cadre des actions du Cercle de Midi et des tournées Chainon.
- c- La structure s'engage à faire mention du Cercle de Midi et du réseau Chainon dans ses publications (page des partenariats par exemple) de la manière suivante :
« La structure fait partie :
- du réseau Le Cercle de Midi, fédération régionale du réseau Le Chainon, regroupant vingt-cinq salles de spectacles de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse, favorisant le soutien à la création régionale.

 - du réseau Le Chainon, composé de 380 adhérents en France et dans les pays francophones. Il constitue un maillage de projets structurant les politiques régionales et locales autour de 11 fédérations ou coordinations régionales.
- d- **La structure s'engage à être présente aux réunions et événements organisés par Le Cercle de Midi – Chainon pour le bon déroulement des activités et le développement du réseau.** Si la présence est impossible, la structure essaiera de faire venir une personne de son équipe en remplacement. Le réseau est un système d'échange dans les deux sens qui fonctionne s'il y a suffisamment de participants. Voici les rendez-vous principaux :
- **Des réunions mensuelles** sont organisées, en présence ou en visio
 - **Des Goûters des créations** sont organisés chaque saison (2 ou 3), qui sont des espaces de rencontres entre professionnels et artistes. En fin de saison, un vote des adhérents désigne deux lauréats qui se voient attribuer une enveloppe d'aide à la création.
 - **Le festival Régions en Scène** en mars permet la diffusion de compagnies de la région, en région mais aussi en France avec le réseau Chainon
 - **Le festival Chainon Manquant**, organisé par le réseau Chainon, regroupe les propositions des différentes fédérations régionales rattachées au Chainon, issues des festivals Régions en scène. Il a lieu la 3^e semaine de septembre à Laval
 - Une assemblée générale a lieu chaque année où l'adhérent dispose d'une voix

Article 3 : Validité de la Convention

La présente convention de partenariat prend effet à sa date de signature pour une durée de 1 an avec renouvellement par tacite reconduction.

Fait à _____ le _____
en 2 exemplaires originaux

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 006-943128926-20260505-DEL8MIDICHAINON-DE

Etablissement Public Local Stellae

Ladislav Polski

Président

Réseau Cercle de Midi – Chainon

Olivia Paoli

Présidente